

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2<sup>e</sup>.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 8 avril 1842.

Nous en sommes arrivés à un tel état d'indifférence politique, — symptôme fatal, — que les plus graves questions passent inaperçues, sans émouvoir le pays, sans même produire à la chambre cette agitation factice qui ressemble parfois à la vie. Assurément, après les questions politiques qui engagent l'avenir, les questions de finances doivent être considérées comme fort importantes, car elles peuvent influer d'une manière directe sur la prospérité du pays. D'un autre côté, il est à considérer que l'abus que l'on fait des finances annihile complètement la chambre qui ne donne plus que des votes sans valeur, puisque des bons sur le trésor permettent de suppléer au défaut d'allocations.

Dans une administration, dans un gouvernement où tout serait normal et régulier, il ne serait certainement pas permis de dépasser la somme des crédits mis par les chambres à la disposition d'un ministère, et tout ministre qui ne tiendrait pas compte du vote des chambres verrait sa responsabilité engagée et risquerait fort d'être mis en accusation. Chez nous, on brave avec une incroyablement audace toutes les réclamations et on ne tient aucun compte de ce qui constitue toute comptabilité régulière.

Ces courtes réflexions nous sont inspirées par la discussion qui vient de commencer à la chambre sur les crédits extraordinaires et supplémentaires demandés par le ministère sur les exercices 1841-42, discussion que l'on s'efforce de restreindre aux proportions d'une simple formalité. Il semble en vérité que le pouvoir redoute la lumière sur toutes les questions financières, car le travail de M. Duprat, nommé rapporteur de la commission des crédits supplémentaires, n'a été publié que vingt-quatre heures avant la discussion, en sorte que les députés ont dû arriver à la chambre fort peu instruits de ce qui allait se débattre, et dans tous les cas sans avoir eu le temps nécessaire pour examiner sérieusement des questions importantes. Il serait temps cependant de décider si les votes financiers de la chambre doivent ou non enchaîner le ministère, si celui-ci peut, sans aucun contrôle préalable, ordonner des dépenses qu'il faudra plus tard et nécessairement approuver, par cette unique raison qu'elles auront été faites. Il faut décider si l'emploi des fonds supplémentaires ou extraordinaires, comme on voudra les appeler, doit être l'état normal de nos finances, si le vote régulier du budget n'est plus que l'exception, si les ministres sauront à l'avenir rester dans les limites que les votes des chambres mettent à leur budget, ou si les chambres ne seront plus à cet égard qu'un bureau d'enregistrement.

Après avoir absorbé un budget énorme, le ministère est venu demander à la chambre la somme de soixante-neuf millions qu'il a dépensés et dont le vote est nécessaire pour régulariser l'emploi qui en a été fait. En vérité, cela est dérisoire. Que signifient les quelques mille francs que la chambre économise quelquefois dans ses beaux moments où elle semble prendre en considération les maux des classes pauvres et la pesanteur du budget, que signifie cette économie, si le ministère peut, sans discussion, sans justifier par avance de la nécessité de l'emploi, dépenser des millions? Le gouvernement représentatif dont les privilégiés tiennent surtout à honneur de voter le budget n'est plus qu'une fiction à peine déguisée.

Laissez aller le ministère dans cette voie, et à la moindre émeute, au moindre soupçon d'émeute ou d'agitation, il dépensera des sommes considérables dont il sera facile de justifier l'emploi, si pour cela il suffit d'invoquer hypocritement la nécessité de sauver l'ordre public. Laissez-le marcher de la sorte, et ce ne sera plus la chambre qui réglera les dépenses du pays, ce sera le ministère aidé par la police. Ce pourra être fort commode, mais ce ne sera assurément ni juste ni moral. Laissez-le aller ainsi, et les ordonnances remplaceront la loi; les refus d'allocations que

les chambres auront cru devoir faire seront non avenues; les emplois qu'elles auront supprimés pourront continuer à être payés et par conséquent conservés; les travaux qu'elles n'auront pas approuvés seront poursuivis sans difficultés, car il n'y a plus rien d'impossible à un ministère qui, en outre d'un budget régulier et extrêmement considérable, peut encore faire une dépense de soixante-neuf millions pour laquelle il n'aura qu'à demander un bill d'indemnité. Cette situation, qui n'est pas nouvelle et qui tend à se prolonger, peut compromettre gravement les intérêts de la France.

Pendant que le ministère gaspille ainsi la fortune du pays, que fait l'opposition? quel rôle remplit-elle? Elle continue à garder le silence et à se croiser les bras; excellent moyen, non pas pour arracher le pays aux maux qui le dévorent, mais pour vivre tranquillement, sans peines et sans combats. L'opposition croira avoir fait beaucoup, avoir rendu un immense service au pays, quand elle aura constaté que nos finances sont mal administrées, ce que tout le monde sait; quand elle aura dit qu'il faut conserver l'Algérie, ce que toute la France veut, à l'exception de quelques rêveurs. L'opposition n'aura rien fait, et ce n'est pas là ce qu'elle devrait se proposer si elle était animée d'un peu de courage et d'un peu de bon vouloir. L'opposition! elle semble avoir aujourd'hui pour mission de rétrécir toutes les discussions, d'en amoindrir la portée. Sans force et sans courage, elle rapetisse tout à sa taille.

Au moment où le pays officiel sera appelé à nommer ses mandataires, les électeurs comprendront-ils enfin que cette gauche dynastique toujours peureuse, toujours prête à se tourner vers le ministre qui voudra prendre la peine de la tromper par de faux semblants, est impuissante à rien faire pour le bien du pays? Demanderont-ils enfin d'autres garanties que ce vain renom d'une opposition inutile? Nous ne dirons pas à cette masse intéressée qui trafique de ses voix de briser une majorité qui compromet l'avenir de la France, nous savons trop qu'il n'y a rien à espérer de cette masse; mais nous dirons à ceux qui nomment des députés de la gauche qu'il n'y a rien à attendre d'une opposition qui s'adresse aux hommes et non aux principes, et que, du jour où ils voudront faire une œuvre vraiment profitable au pays, il faudra s'attacher à constituer à la chambre une opposition radicale.

Depuis le retour à Paris de M. de Salvandy, nos relations avec l'Espagne sont fort équivoques, et M. Berville a eu parfaitement raison de prendre la parole dans la séance du 6 pour savoir où nous en sommes en ce moment avec l'Espagne.

M. Berville a eu la naïveté de dire qu'il ne croyait pas qu'aucune connivence existât entre notre gouvernement et la reine Christine au sujet des affaires d'Espagne; il a tout attribué à la maladresse de nos ministres; il a voulu ainsi écarter de la discussion toute interprétation irritante des actes qu'ils ont sanctionnés et suscités.

Quant à nous qui ne visons pas à la puérile candeur de M. Berville, ou qui ne sacrifions pas comme lui à certaines préoccupations parlementaires, nous dirons aujourd'hui, comme par le passé, que notre gouvernement a su tous les complots qui se sont tramés en France contre l'Espagne, qu'il n'a rien fait pour s'opposer à leur exécution, qu'il a même indirectement agi pour les favoriser. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur l'exposition de faits déjà produits; il nous suffit de les rappeler.

La question d'étiquette qui a déterminé le départ de notre ambassadeur n'avait aucune importance. Sans des motifs secrets faciles d'ailleurs à deviner, M. de Salvandy n'aurait pas mis dans ses procédés tant de raideur; il aurait parfaitement consenti à remettre ses lettres de créance entre les mains d'Espartero. Ses résistances à se soumettre aux règles établies en Espagne

n'ont eu d'autre but que de prouver indirectement que la France ne reconnaissait pas la légitimité de la régence; si nos ministres avaient le courage de leurs opinions, ils l'auraient avoué hautement.

Après s'être engagés assez vivement avec Espartero, ils se sont cependant placés depuis quelque temps dans des conditions moins irritantes; c'est ce qui résulte des indications qu'a données M. Guizot sur la conduite qu'il a prescrite à ses agents. Si nous l'en croyons, on a pris des mesures de précaution pour empêcher les réfugiés espagnols de rentrer dans leur pays; on a fait changer de résidence ceux qui pouvaient donner de l'inquiétude; on s'est même opposé par la force à ce que quelques uns franchissent la frontière. En agissant ainsi, on n'a fait que suivre strictement les règles du droit des gens. Nous désirons qu'à l'avenir on se maintienne dans cette disposition; mais nous avons peu de confiance dans les actes de M. Guizot, ainsi que dans ses paroles, et nous ne sommes pas éloignés de croire qu'il ne soit toujours fort mal disposé pour l'Espagne. A la vérité, les déclarations de l'Angleterre auront dû le faire réfléchir; s'il a changé de conduite dans les actes apparents, ce n'aura été que pour ne pas aggraver les motifs de mécontentement du gouvernement britannique. D'ailleurs les projets de Christine ont dû s'ajourner par suite des révélations qui se sont faites au moment de leur accomplissement.

Les mesures de précaution qu'on a fait valoir devant la chambre des députés pourraient bien coïncider avec les déterminations particulières prises en ce moment par les christinos; leurs intrigues, pour avoir moins de retentissement, n'ont pas cessé d'être fort actives.

D'après les paroles de M. Guizot, nos relations d'affaires ne sont pas compromises en Espagne, nos rapports diplomatiques ne sont pas interrompus.

Il importerait de pouvoir apprécier la nature de ces rapports. On négocie encore avec nous à Madrid; mais où ces négociations aboutiront-elles, et où veut-on les mener? C'est ce que nous ne pouvons indiquer; la réponse faite aux interpellations de M. Berville a été muette sur ce point.

En Espagne, on a porté un toast à la mort du roi des Français; en France, on est allé jusqu'à dire que le régent était un assassin. Voilà des faits graves qui n'ont que faiblement attiré le blâme des deux gouvernements; ils prouvent assurément que nous ne sommes pas en voie de réconciliation. M. Barrot, que les explications ministérielles n'avaient pas éclairé mieux que nous, a jugé utile de prendre part à la discussion. Il a su démontrer que les réfugiés christinos avaient toujours été, de la part du gouvernement, l'objet de faveurs spéciales. Il a fait justice aussi des misérables prétextes allégués pour motiver le rappel de M. de Salvandy. Il n'a pas été plus heureux que M. Berville; le ministère n'a en aucune manière manifesté l'intention de donner de nouvelles et plus complètes explications.

Paris, le 6 avril 1842.

La discussion s'est continuée hier à la chambre sur la question du port d'Alger. La lutte qui s'est engagée à cette occasion n'a pas mis en présence, comme cela est la coutume, le ministère et l'opposition; ce sont les ministres eux-mêmes qui sont venus à la tribune se combattre les uns les autres et donner à la chambre et au pays le déplorable spectacle de leurs dissentiments. C'est d'abord M. Legrand (de la Manche), directeur des ponts-et-chaussées, qui s'est efforcé d'établir avec de nombreux documents que le projet de M. Poirel, d'après l'avis des hommes de l'art les plus compétents, présentait les inconvénients les plus graves, que celui de M. Raffenaou, au contraire, offrait tous les avantages d'un magnifique établissement commercial et militaire.

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

##### COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Théâtre romain de Corneille. — *Cinna*.

I.

Lorsque le génie de Corneille eut été refoulé vers l'antiquité par l'esprit ombrageux du cardinal-duc, deux grands peuples lui apparurent et s'offrirent à poser devant lui. L'un était célèbre par son esprit, l'autre par son caractère; l'un avait réalisé le beau sous toutes ses formes, l'autre avait été une perpétuelle incarnation du sublime; l'un était le peuple grec, l'autre le peuple romain.

Oh! qu'elle était belle, cette Grèce d'autrefois, avec ces talents et ces vertus qui croissaient et florissaient dans son sein spontanément et sans efforts, comme des produits de son heureux soleil! Oh! qu'elle était belle avec cette mer transparente qui murmurait voluptueusement autour d'elle et qui caressait, comme autant de riantes baigneuses, toutes ces vertes îles des contrées helléniques! Et ces fêtes donc dans lesquelles de blanches jeunes filles, la tête couronnée de fleurs et la main dans la main, dansaient au clair de la lune et faisaient tressaillir sous leurs pas les collines harmonieuses, en chantant avec effusion et en divisant cette magnifique nature qui avait répandu les délices à mains pleines autour de leur berceau!

Telle n'est point la vie des Romains. La divinité du Capitole n'est pas éclose toute fraîche et toute vermeille de l'écume d'une mer scintillante; elle n'a pas été portée par les Grâces dans la sella de Praxitèle. Assise sur un trône d'airain, couverte de brassards d'airain et de cuissards d'airain, un casque d'airain en tête, elle a la menace à la bouche et le feu dans les yeux. L'olivier ne fleurit point aux portes de son temple, mais une tête de guerrier a été trouvée dans ses fondements; la colonne ionique au gracieux élanement n'en soutient point le dôme, mais ses murailles colossales brillent météore, de se lever et de s'éteindre avec le soleil de Marathon; un homme de Pella la fesse macédonienne, que son fils conduise à traîner le monde cette reine décolorée, et qu'un envoyé romain couvre sa poitrine des livrées de la servitude. La nation qui a sucé les mamelles d'une louve vivra aussi long-temps qu'il lui restera des peuples à dévorer; alors seulement que la matière qui l'a nourrie lui manquera, elle exhalera son dernier souffle. Encore faudra-t-il que l'Asie presque entière s'arra-

che des profondeurs de l'Orient et du Nord, et descende dans les plaines italiennes pour lui donner le coup de grâce; et, lorsqu'elle s'apprêtera à enterrer la morte, le grand cadavre romain se redressera debout, et, sous l'habit du prêtre catholique, il dominera de nouveau le monde ébahi de cette soudaine transfiguration.

Entre ces deux génies de peuple le choix de Corneille n'était pas douteux. Romain par caractère, Romain dont le christianisme avait épuré la vie antique, il se sentit pris d'un irrésistible attrait pour cette ville éternelle à la ferme et immuable volonté. La Grecque Médée ne lui avait fourni qu'un mot sublime; il dit adieu à la Grèce, l'abandonna au beau talent de Racine, et salua Rome d'un long cri de sympathie et d'amour. Ses annales devinrent l'objet de la dévorante activité de son ame, et il les dramatisa, comme il dramatisa toutes choses, psychologiquement. Shakespeare nous fait assister aux bruyants spectacles du monde extérieur; il donne en pâture à nos sens tout ce qui peut les frapper et par contre-coup remuer profondément notre ame. Corneille ne procède pas ainsi. Il distingue, sans les séparer, les idées des faits, puis il les jette dans le moule poétique et les en retire toutes palpitantes de vie. Historien comme Montesquieu, il déroule les différentes phases de l'existence de Rome, en signale les causes et les caractères, et, poète comme personne ne fut ni avant ni depuis, il idéalise ces caractères et ces causes.

Rome en est encore à ses plus faibles commencements; elle ne possède encore qu'un misérable territoire; ses murs n'enserrent encore qu'une rare population; mais elle est grande déjà par ses instincts mystérieux, grande par les vieux oracles qui lui prédisent l'empire du monde, et auxquels elle a donné sa foi. Pour le Romain d'alors, point d'autre fille, point d'autre épouse, point d'autre amante que la patrie. A elle son épée, à elle son cœur et sa tête, à elle sa vie jusqu'au dernier soupir. Qu'elle commande, et il jettera son existence et celle des siens en holocauste sur l'autel du dieu abstrait qu'il adore. Les *Horaces* donnent leur nom à cette période, et en sont pour ainsi dire la formule philosophique.

Rome passe les monts et les mers, elle croise l'épée avec tous les peuples du monde, elle les envoie tous les uns après les autres, abattus et la tête baissée, traîner leur esclavage dans ses villes, dans ses bois et dans ses marais. Le poète la suivra-t-il dans sa course de feu? Dira-t-il le sacrifice de Curtius et de Decius, le martyre de Regulus, tout le sang généreux dont la conquête du monde a été le prix? Non, car tout cela c'est toujours les *Horaces*; c'est toujours l'idée de la prédominance de la patrie sur l'individu qui conduit le bras de Rome, qui continue et développe sa merveilleuse vie, et qui finit par mettre le monde à ses pieds. Quand cette idée vitale se sera retirée, quand les hommes ne songeront plus qu'à vivre pour eux-mêmes, alors et pas avant Corneille reprendra les pinceaux. Il peindra l'individualisme

emportant tous les jours un lambeau de ce grand corps que le patriotisme avait si longuement formé, et Rome expiant dans les souffrances le crime d'avoir violé sa loi. La voilà qui s'enchaîne au nom d'un homme, elle qui avait enchaîné le monde à son nom; Rome et le monde ne sont plus que les choses de quelques monstrueuses ambitions individuelles qui se les disputent à main armée. Il est temps de faire *Sertorius* et la *Mort de Pompée*. Il est temps de faire *Cinna*, car voilà que l'aristocratie romaine perd sa dernière bataille et subit la clémence flétrissante du vainqueur.

Oh! que les Brutus et les Cassius sont bien morts! C'est une femme qui met le poignard à la main des conjurés; c'est pour une femme que le saint nom de liberté vibre une dernière fois sur des lèvres romaines. La liberté s'indigne de ce culte intéressé, de cet encens hypocrite et dérisoire, et, voyant qu'il n'y avait plus un seul homme dans le monde, elle jeta aux quatre vents du ciel les débris de sa couronne et proclama son règne fini.

Une nouvelle ère commence. La Rome des empereurs a pris la place de la Rome républicaine; patriciens et plébéiens sont maintenant confondus; le pouvoir impérial a nivelé toutes les têtes; les prétoriens montent la garde autour de lui et ne permettent qu'à l'affranchi de pénétrer jusqu'à son trône. Mais cette immense organisation craque et croule de toutes parts, et l'empire menace ruine. Corneille chante sur ses débris comme il avait chanté sur ceux de la république, et compose sa tragédie d'*Othon*.

Nous avons vu Rome chez elle; au dehors c'est *Nicomède* qui va nous la faire connaître. Quelles figures se dessinent dans cette tragédie, et comme elles sont énergiquement caractérisées! Le machiavélisme anticipé du patricien romain, cette ambition pour laquelle tous les moyens sont légitimes et qui se précipite à son but *per fas et nefas*, s'est véritablement incarné dans le personnage de Fabricius. Pour Prusias, l'est pas trop avili, comme on l'a prétendu. C'est bien là le type de ces rois alliés, tels que Rome les avait faits, épiant ses plus despotiques volontés pour les satisfaire, courbant la tête à son moindre signe et même avant qu'elle fasse un signe, baissant les yeux et fléchissant intérieurement sous le fier regard de l'aigle qui a étouffé Annibal dans ses serres, et, à son battement d'ailes le plus léger, s'effrayant et s'épouvantant, tapis sous leurs couronnes. Oh! comme la dégradation que Rome imprimait à ses alliés est bien écrite sur le pâle front de ce roi de Bithynie! Par contre, le fils aîné de ce roi résume en lui les haines ardentes que Rome soulevait autour d'elle. Héritier de la flamme qui brûlait dans le sein d'Annibal, représentant de la résistance et de l'opposition, symbole de ces intrépides minorités qui ne s'agenouillent point devant la force brutale, l'injustice le courrouce; il y a de l'ironie dans toutes ses pensées, et dans toutes de l'emportement.

M. le maréchal Soult et M. Teste, qui avaient pris la parole la veille sur la même question, ne s'étant pas trouvés d'accord, on pouvait croire qu'une délibération s'en était suivie parmi MM. les ministres, et que M. Legrand n'était en quelque sorte que leur organe en venant soutenir le projet Raffenu. Il n'en était rien cependant. M. Legrand avait à peine quitté la tribune, que M. Duperré y montait rapidement pour déclarer que, dans son opinion, le projet de M. Raffenu était d'une exécution fort difficile, qu'il exigerait de nombreux délais et des dépenses très-considérables; que le petit projet Poirer ne méritait pas toutes les critiques dont il avait été l'objet, que son exécution demanderait peu de temps et beaucoup moins d'argent que le grand projet.

Cette situation était suffisamment fâcheuse pour le ministre, lorsque M. le ministre des travaux publics est venu l'aggraver encore en reprenant les arguments de M. Legrand et en les reproduisant avec une nouvelle force, au risque de démontrer par là que ce que venait de dire M. le ministre de la marine n'avait pas le sens commun. Il était difficile de faire la partie plus belle à M. Thiers; aussi a-t-il victorieusement profité de tous ses avantages. Rappelant en très-peu de mots ce qui venait d'être dit par M. Legrand, par M. Duperré et par M. Teste, il a prié M. Guizot, le ministre important, comme il l'appelle, de vouloir bien apprendre à la chambre quel était, en définitive, l'avis du cabinet. M. Guizot a répondu avec une imperturbable assurance que le gouvernement n'avait point d'avis, qu'on pouvait également être pour l'un ou pour l'autre projet, singulier aveu qu'il a complété par cette phrase: *Nous en sommes, aujourd'hui où vous en étiez vous-mêmes il y a deux ans.* Ainsi donc, de l'aveu de M. Guizot, le gouvernement, depuis deux ans, n'a rien résolu sur la question dont la solution importe le plus à notre établissement réel en Afrique; depuis deux ans, la question du port d'Alger est restée pendante, bien que, chaque année, on soit venu demander aux chambres des crédits pour faire face aux dépenses que nécessitaient les travaux de ce port.

Il nous est impossible de croire que M. Guizot ait dit vrai; il y a au fond de tout cela un mystère que nous ne nous expliquons pas, et sur lequel nous n'avons pas autre chose à dire que ce qu'en dit lui-même ce matin le *National* avec une réserve que le public comprendra sans peine.

M. Thiers a prétendu, dit le *National*, que lorsque la question du port d'Alger fut soumise au conseil, il s'aperçut de l'opposition que rencontrerait cet établissement, et qu'il crut devoir faire prévaloir dans une commission la pensée du cabinet tout entier. Qu'est-ce donc que ce mystère? Le cabinet tout entier était d'accord, la chambre s'était presque unanimement prononcée, et le port d'Alger rencontrait de l'opposition! D'où venait-elle? On ne nous l'a pas dit, et nous faisons de vains efforts pour le deviner. Car enfin nous sommes maîtres chez nous, c'est le maréchal Soult qui l'assure, et pourtant le gouvernement ne fait pas ce que la chambre veut qu'il fasse; d'anciens ministres qui étaient d'accord n'exécutent pas ce qui était approuvé par tout le monde, et il arrive un moment où d'autres ministres se disputent entre eux publiquement sur deux projets entre lesquels ils n'ont pas su choisir. Quelle est donc la cause de cette anarchie? Est-ce l'Anglais qui commande? est-ce lui qui tient les rênes du pouvoir? Nous nous perdons dans ces ténèbres, et nous souhaitons que nos lecteurs aient des clartés qui nous manquent pour expliquer cette déplorable situation.

#### On lit dans le *Sicéle*:

On cite les paroles d'un ministre qui aurait dit tout récemment: « Nous ne jetterons pas de long-temps une pierre pour la construction du port d'Alger. » On cite d'autres paroles d'un pair de France placé fort avant dans la confiance des ministres et de la cour, lequel ne fait que répéter ce qu'il prétend avoir entendu, et qui va disant partout: « N'avons-nous pas déjà assez d'affaires avec l'Angleterre? »

### Paris, le 6 avril 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La question du port d'Alger se représentera lors de la discussion du budget. Si la chambre en a la ferme volonté, elle pourra alors forcer la main au ministère. Nous espérons que dans cette question, comme dans celle du traité sur le droit de visite, il y aura unanimité pour montrer que si nous avons au pouvoir un ministère de l'étranger, nous n'avons pas au moins une chambre anglaise.

— Nous avons encore vainement cherché aujourd'hui dans le *Moniteur* le texte et l'exposé des motifs des fameux projets de loi présentés avant-hier à la chambre du Luxembourg par M. Martin (du Nord) pour rétablir les juges-auditeurs et augmenter le nombre des conseillers à la cour royale de Paris.

— On assure que M. Pageot, qui, arrivé récemment de Londres, vient de partir pour Vienne, n'est pas au bout de ses courses. Il

Le noble jeune homme! il marche la tête levée au milieu de ces peuples abâtardis et plongés dans l'hébétément de l'esclavage; au milieu de ces vaincus serviles et faits pour servir, qui ne comprennent plus rien à la dignité ni à la liberté humaine, lui, la main sur son épée, il regarde Rome d'égal à égal.

Y a-t-il jamais, je vous le demande, style poétique plus admirable que ce style cornélien dans lequel on voit Rome grandir, décroître et tomber, dans lequel la ville éternelle se montre sous tous ses aspects divers, depuis le jour où elle se battait pour l'empire d'une misérable bicoque jusqu'à ces grands duels dont l'univers était l'enjeu? Nul poète, pas même Shakespeare, n'a composé un drame plus vaste et plus magnifique. C'est bien ainsi que l'idée dont un peuple a vécu se retire quand il croit qu'il peut vivre sans elle; c'est bien ainsi que les sociétés agonisent et meurent. Mais comment ressuscitent-elles? Pour nous donner son dernier mot sur l'existence de Rome, Corneille devait encore résoudre cette question. Assez long-temps le verbe éternel a retenti inécouté au milieu des sourdes et tumultueuses rumeurs des passions qui menacent de faire rentrer le monde moral dans le chaos; assez d'orgies comme cela, assez de désordres et de crimes! Il est temps qu'un rayon d'en haut, perçant les nuages que le cœur a amassés autour de l'esprit, illumine ce peuple qui ne voit plus que des yeux de la chair et qui tourne à l'animalité. Ville des esclaves, relève ta tête décrépite! Si tu veux être sauvée, il faut mourir et renaitre; il faut dépouiller le vieil esprit et revêtir l'esprit nouveau, si tu veux que s'opère en toi une grande palingénésie. C'est cette palingénésie que Corneille chante. Arrière les Horaces qui ont vaincu pour un peu de fumée! Arrière les Pompées et les Césars qui ont combattu pour la tyrannie du monde, qui ont exploité l'homme et s'en sont servi comme d'un marchepied! Arrière les Augustes qui font grâce quand ils sont las de tuer et quand ils ont peur! Voici venir des héros et plus nobles et plus purs; voici venir Polyxène, Néarque, Pauline et Sévère. Ni fleurs ni lauriers sur leurs têtes, rien qu'une couronne d'épines; ni épée ni sceptre à leur main, rien qu'un vil roseau. Gloire à eux cependant! gloire à eux qui, pour le salut de leurs frères et le renouvellement du monde, s'attachent à la croix éternellement debout sur le Calvaire!

Vous le voyez, ce génie de toute volée et d'immense envergure, parti de l'étroit pomarium étrusque, s'est élevé de régions en régions jusqu'à l'extrême limite du monde matériel, et, quand la terre lui a fait défaut, il a frappé à la porte des zones invisibles. C'est toujours la même voix qui chante sur des tons divers, la voix divine qui retentit au fond de toute conscience humaine; du *Cid* aux *Horaces*, des *Horaces* à *Cinna*, de *Cinna* à *Polyxène* elle va montant, montant toujours, et, arrivée aux notes dernières de son diapason, elle se confond avec les séraphiques accords d'un autre monde.

(La suite à un prochain numéro.)

va se rendre à Berlin. Le motif de ces pérégrinations est, dit-on, la négociation du mariage de la jeune reine d'Espagne avec le prince des Asturies. M. Pageot, qui a tous les pouvoirs nécessaires pour conclure, pouvoirs donnés de vive voix, n'a pas reçu d'instructions écrites.

— L'un des principaux arguments à l'usage de ceux qui veulent sacrifier l'industrie de la betterave aux exigences trop exclusives des ports de mer, c'est que nos colonies sont indispensables à l'entretien de notre marine marchande. Eh bien! M. Fould a révélé hier à la chambre des faits graves qui montrent combien cet argument sied mal aux organes du gouvernement. M. Fould a montré que le pouvoir ne savait pas favoriser notre navigation jusque dans les achats qu'il fait lui-même à l'étranger. Ainsi, l'administration achète par an 10,000 tonnes de tabac; elle n'a pas encore su le faire transporter par des navires français. Ces transports sont faits uniquement par les étrangers. Il en est de même pour le charbon de terre destiné à la consommation de l'état, de même pour les blés qu'on tire d'Odessa et de l'Italie afin d'alimenter l'armée et la population de l'Algérie. Le gouvernement fait opérer tous ces transports, qui s'élèvent à près de deux cent mille tonneaux et occuperaient mille de nos bâtiments, par les marines étrangères.

— Les bruits répandus parmi les légitimistes sur le prochain mariage du duc de Bordeaux avec la fille de l'empereur de Russie ont mis en mouvement notre diplomatie. Il paraît certain que M. Guizot fait en ce moment à l'autocrate toutes les avances possibles pour faire avorter ce projet.

— On craint à l'ambassade anglaise que sir Robert Peel ne soit obligé, pour faire passer son plan financier, d'admettre le projet de lord Palmerston relatif à la diminution de la taxe sur les revenus de l'industrie et du commerce. S'il en est ainsi, le cabinet tory se verrait bientôt menacé dans son existence, et en battant en retraite, il jetterait en outre une grande perturbation dans les finances du pays. Lord Cowley est, nous le répétons, très-inquiet sur ce point.

— On lit dans la *Quotidienne*:

« M. le général Donnadiu nous communique une lettre d'un imprimeur de Paris qui lui refuse d'imprimer un ouvrage qu'il avait confié à ses presses :

« Les nouvelles rigueurs déployées contre la presse, dit cet imprimeur, me mettent dans la nécessité de ne livrer mes presses à aucune publication politique de quelque nature qu'elle soit; c'est ce qui m'oblige aujourd'hui à refuser l'impression de votre ouvrage, dans la crainte des poursuites de l'autorité. »

« Nous ne nomons pas l'imprimeur, qui est d'ailleurs un homme honorable. Mais nous pouvons affirmer, en opposition avec son jugement, que le manuscrit du général Donnadiu, dont nous avons pris connaissance, ne renferme que des vues de politique générale et de philosophie morale. »

— Bien qu'à l'hôtel de Courcelles on ait renoncé au projet d'un mouvement à main armée en Espagne pour ce printemps, on n'en suit pas moins avec une vive inquiétude toutes les démarches des partis qui ne divisent encore malheureusement que trop ce pays. Ce dont on se préoccupe le plus dans ce moment, c'est de savoir dans quels termes resteront définitivement Espartero et l'infant don François de Paule à l'égard l'un de l'autre. D'après les dernières nouvelles, il paraîtrait que ce dernier, après avoir long-temps et en vain cherché, par l'entremise de son intendant, le comte Parsent, d'obtenir la permission de se fixer à Madrid et de prendre de droit sa place au sénat, se serait déclaré en opposition ouverte avec le gouvernement. On parle d'un nouveau rapprochement qui s'en serait suivi entre l'infant et le parti révolutionnaire, et on ajoute qu'un nouveau journal rédigé dans un esprit tout-à-fait hostile à Espartero était sur le point de paraître.

Ces bruits, que les agents de Christine cherchent à répandre à Paris, méritent confirmation. Pour notre compte, nous croyons qu'on les fait courir beaucoup trop légèrement dans un tout autre but que celui de faire connaître le voyage récent à Bourges du député républicain M. Blavaria.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL.

Point d'affaires avant l'ouverture; la rente était demandée à 80 67 1/2, et elle a ouvert un parquet à 80 70. Elle a monté aussitôt après l'ouverture, et par un mouvement extrêmement lent, mais bien soutenu jusqu'à la fin de la bourse, elle a monté à 80 80, et elle a fermé au parquet à ce prix. Dans la coulisse elle est restée à 80 77 1/2.

Cinq 0/0, 118 00. — Quatre et demi 0/0, 107 25. — Quatre 0/0, 101 00 — Trois 0/0, 80 65. — Banque, 5365 00. — Obligations de Paris, 1500 00. — Naples, 107 25. — Dette active d'Espagne, 25 7/8. — Etats-Romains, 106 0 0. — Cinq 0/0 belge, 105 1/2. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 800 00. — Caisse Lafitte, 5042 50, 1020 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

### Chambre des Députés.

Fin de la séance du 5 avril.

M. TESTE, ministre des travaux publics, dit que l'opinion de M. Thiers n'a pas toujours été aussi bien arrêtée, et que depuis quelque temps presque tous les avis, surtout ceux des officiers de marine, sont pour le plan de M. Raffenu; il cite entre autre l'opinion de M. le vice-amiral Lainé qui s'est prononcé pour ce projet; tout le monde s'éloigne du plan de M. Poirer, qu'on commence à regarder comme inexécutable.

Cependant, ajoute l'orateur, les travaux ne sont pas suspendus. On demande au gouvernement de prendre une résolution, eh bien! cette résolution ne se fera pas attendre long-temps; quand nous en serons à la discussion du budget, quand nous en serons à examiner les crédits demandés pour le port d'Alger, le cabinet aura pris une décision et il l'apportera à la tribune.

A gauche: Ah! ah!

Une voix: Mais il fallait donc commencer par cette déclaration.

M. THIERS: M. le ministre des travaux publics met je ne sais quel intérêt à prouver que j'ai pu pencher pour le projet Raffenu. Je suis obligé de récuser l'exactitude de cette assertion; à toutes les époques j'ai combattu ce projet. Quant à l'opinion de M. Lainé, je dois dire que M. le ministre des travaux publics est parfaitement mal informé.

M. GOURY déclare qu'une commission dont il était membre s'est prononcée contre le projet de M. Poirer; l'indépendance de cette commission ne peut être mise en doute, quoique M. Thiers ait dit qu'elle n'avait été consultée que pour la forme. (Aux voix! aux voix!)

Après ces premiers mots, M. Goury lit un discours où il examine du point de vue de l'art la question de la construction du port d'Alger.

Au centre: Aux voix! aux voix!

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. Odilon Barrot.

Au centre: Aux voix! aux voix!

M. ODILON BARROT, de sa place: Je n'ai qu'une simple observation à faire à la chambre. Je crois que toute discussion ultérieure sur le mérite relatif des deux projets serait superflue. Ce qui importe, c'est qu'il y ait enfin une détermination prise dans cette session. Ce n'est pas trop exiger après douze ans d'occupation. M. le ministre des travaux publics nous a promis que les déplorables dissidences qui ont existé sur la question cesseraient. J'ai reçu cette promesse avec bonheur.

M. GUIZOT: On ne peut appeler dissident déplorables l'étude sérieuse que le gouvernement fait d'une question grave.

Au centre: Très-bien!

M. GUIZOT: Quand on voit des hommes tous également attachés aux intérêts de leur pays différer d'avis sur le même point, on ne peut pas, je

le répète, appeler déplorable dissident l'attention que le gouvernement apporte à s'éclairer sur une question.

Au centre: Non! non!

M. GUIZOT: Tous les fonds accordés ont été utilement employés; je crois que la question touche enfin à sa maturité, et le gouvernement se partage de la construction du port d'Alger, prendra bientôt une résolution.

M. ODILON BARROT: Je ne retire pas mon expression. J'appelle dissident les opinions contraires qui ont tenu si long-temps en suspens une solution; il le faut bien. Vous dites: La question est arrêtée, 150 mètres de la jetée sont terminés. Vous demandez 900,000 fr. pour le budget de 1843; il faudra bien que cette somme soit employée, et pour l'employer, une résolution, un plan vous sont nécessaires, une résolution, un plan définitif.

Dans tous les cas, l'unanimité de la chambre est parfaitement d'accord avec l'engagement pris par M. le ministre des travaux publics et confirmé par M. le ministre des affaires étrangères. Mais il faut que la chambre soit éclairée; cette question la regarde un peu. Il faut que le plan lui soit soumis. La commission des finances du budget est assemblée, son rapport n'est pas encore fait; elle éprouvera sans doute le besoin, avant de proposer une dépense de 500,000 fr., de déterminer au profit de quel projet. Espérons donc que les plans, les devis surtout, les devis exacts, seront présentés à la commission du budget et qu'il en sera fait part à la chambre.

Au centre: Aux voix! aux voix!

Le crédit demandé pour l'Algérie, qui s'élève à 3,603,312 fr., est adopté. La chambre passe au ministère des finances.

Rentes 3 0/0, 3,477,000 fr.

M. MAUGUIN signale à la chambre les déplorables effets de l'emprunt voté l'année dernière.

M. HUMANN, ministre des finances, soutient que cet emprunt était indispensable, qu'on a dû le contracter au taux de 3 0/0 et qu'il aura de bons résultats.

M. MAUGUIN demande pourquoi on a fait un emprunt de 150 millions, ayant une somme de 140 millions dans les caves de la banque.

M. HUMANN fait observer qu'un ministre des finances sage, prudent, doit toujours se ménager des réserves.

Le crédit est mis aux voix et adopté.

Tous les autres crédits contenus dans le tableau A sont adoptés sans aucune réduction après quelques observations de MM. Fould et Monnier sur le chapitre des achats de tabac.

Le tableau A est voté dans son entier.

La séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 6 avril.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté. MM. Garnon et Gaillard-Kerbertin déposent sur le bureau des rapports de projets de loi d'intérêt local.

A deux heures et quart la chambre est à peu près en nombre.

M. MANUEL dépose sur le bureau dix-sept pétitions d'un grand nombre de négociants de la Nièvre qui se plaignent de l'augmentation des patentes pour 1842 (Agitation.)

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les crédits extraordinaires et supplémentaires pour 1841 et 1842.

La chambre, qui a voté hier le tableau A, vote aujourd'hui sans discussion le tableau B, formant un total de 211,500 fr. Elle adopte ensuite l'article 1<sup>er</sup> qui consacre la dépense comprise dans les deux tableaux.

La chambre passe au tableau C.

Chap. 4 Dépenses secrètes extraordinaires de police générale, 300,000 fr.

M. H. SAINT-ALBIN proteste contre la clandestinité des dépenses de police générale. Ces dépenses sont assez lourdes pour que les contribuables s'enquière de l'application des crédits. Trop souvent ces crédits ont été détournés de leur destination et appliqués à l'alimentation des *bonjournaux*. J'ai déjà, dit l'orateur, indiqué le remède. Ne pourrait-on jurer le compte des dépenses en conseil des ministres et le soumettre annuellement à la commission du budget? Cette commission offrirait toutes les garanties nécessaires.

Sans vouloir inculper les intentions de M. le ministre de l'Intérieur, ne pourrait-on lui demander pourquoi un si grand nombre de préfets sont présents à Paris? Serait-ce qu'au mépris de la loi on voudrait intervenir dans les élections et aviser aux moyens de jeter sur le carreau le plus grand nombre possible de députés de l'opposition? Je sais que des coureurs ministériels parcourent et sillonnent nos départements, promettant aux électeurs des recettes, des perceptions, des débits de tabac. Je sais qu'on promet aux électeurs des campagnes des routes, des ponts et toutes sortes d'avantages s'ils veulent nommer des députés ministériels. J'aime à croire que les fonds ne serviront pas à publier et à répandre toutes sortes d'imprimés dans le but de faire de *bonnes élections*. En tout cas, il me semble que rien n'empêche les ministres de soumettre leurs dépenses au contrôle de la commission du budget, si ces dépenses n'ont pas pour objet des manœuvres électorales. Des ministres *probes et libres* ne doivent pas avoir à rougir de leur conduite devant les chambres. (A gauche: Très-bien!)

Le crédit est adopté.

Chap. 23. Secours aux étrangers réfugiés en France, 200,000 fr.

M. BERVILLE commence par dire quelques mots sur l'utilité de l'alliance espagnole pour la France; il ne croit pas qu'il y ait déloyauté dans la conduite du gouvernement français envers l'Espagne et connivence avec Christine; il croit qu'il y a eu maladresse. La connivence avec Christine, selon l'orateur, n'a pas existé; mais on a pu penser qu'elle existait, et c'est ce qu'il fallait éviter.

Une insurrection a éclaté à Madrid en octobre dernier, dit-il; les insurgés sont partis de France. Ne pouvait-on mieux prendre ses mesures pour les empêcher d'entrer en Espagne? L'Angleterre a été plus prudente. A peine l'insurrection avait-elle éclaté, que le ministère anglais est interpellé au parlement et qu'il déclare que, si l'émeute prend un caractère sérieux, il enverra des troupes pour la réprimer. En France, au contraire, la presse ministérielle a paru approuver la révolte des christinos conjurés contre le gouvernement espagnol.

M. Berville loue le ministère d'avoir nommé vers cette époque un ambassadeur en Espagne, et un ambassadeur qui connaissait le pays.

Mais, dit-il, cet ambassadeur n'était pas dans des conditions nécessaires pour bien représenter la France, à cause des mauvais vouloir qui se manifestaient à Paris. On lui a donné une clé qui n'ouvrait pas la porte. Nous n'adressions au gouvernement espagnol; la première chose à faire était donc d'aller droit au chef de ce gouvernement. Toute question d'organisation intérieure devait donc être mise de côté. Il s'agissait d'une question d'organisation intérieure à laquelle nous n'avions rien à voir; la question d'étiquette qui a été soulevée ne nous regardait pas.

Les Anglais l'ont bien compris; une fois la régence constituée, ils se sont abstenus d'intervenir dans les détails d'organisation intérieure, dans le règlement de certaines questions de prééminence qui ne regardaient pas l'étranger. Quand l'Angleterre envoya son ambassadeur à Pékin, celui-ci ne voulut pas présenter ses lettres de créance à genoux, et il fit bien de ne pas humilier sa nation; mais que nous importait, à nous, que telle ou telle personne reçût nos lettres de créance?

La situation de la France vis-à-vis de l'Espagne est donc un effet sans cause.

Je regrette de ne pas entendre sur cette question la parole si loyale de M. de Salvandy. Sans doute il ne croira pas devoir s'expliquer. Mais j' prie M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien répondre à ces interpellations: Où en sont, dans le moment présent, nos relations avec l'Espagne? Sont-elles restées au même point où elles étaient au moment de la discussion de l'adresse? Ont-elles fait quelques progrès? Y a-t-il à espérer le rétablissement de nos relations diplomatiques, le prochain retour de notre ambassadeur à Madrid?

M. GUIZOT: Je remercie l'honorable préopinant de deux choses: la première, c'est d'avoir écarté de cette question tout autre intérêt que l'intérêt français; la seconde, c'est d'avoir montré dans son langage une modération que je loue.

Les observations de l'honorable M. Berville ont porté sur deux points: il a examiné et critiqué la conduite du gouvernement français lors des événements qui éclatèrent à Madrid au mois d'octobre dernier; il a ensuite occupé de l'envoi d'un ambassadeur à Madrid.

On nous a reproché, Messieurs, d'avoir laissé rentrer des réfugiés en Espagne quelque temps avant les événements qui troublèrent Madrid.

mois d'octobre ; mais ceux qui nous adressent ce reproche ont oublié que les réfugiés rentraient en Espagne en vertu de l'amnistie. L'autorité française était donc complètement étrangère à leur rentrée. J'ajoute que, lorsque les événements d'octobre ont déterminé le gouvernement espagnol à retirer la mesure de l'amnistie, et qu'il nous a demandé d'interner certains réfugiés dont la présence sur la frontière inquiétait, nous nous sommes empressés d'obtempérer à ses désirs. En voisins loyaux et sincères, toutes les fois que nous avons reconnu qu'il pouvait y avoir péril pour le gouvernement espagnol dans la présence de certains réfugiés, nous nous sommes fait une loi de déférer aux vœux qu'il nous témoignait.

Nous avons fait plus, Messieurs : nous avons pris sur notre frontière toutes les mesures de surveillance que l'intérêt du gouvernement espagnol contondait, toutes celles qui pouvaient avoir pour résultat de faire cesser la guerre civile en Espagne. Nous nous sommes opposés à tous les approvisionnements d'armes qu'on pouvait vouloir faire passer à l'Espagne ; toutes les fois que nous avons jugé que certains avis pouvaient être utiles au gouvernement de Madrid, nous les lui avons donnés.

Il y a plus, Messieurs : il y a peu de temps, et la chambre l'ignore peut-être, des douaniers français ont eu une lutte très-dangereuse à soutenir contre des réfugiés qui tentaient de franchir la frontière; cette lutte, ils l'ont soutenue au péril de leur vie, ils ont été blessés. Ce qu'ils ont fait dans cette circonstance, ils l'ont fait par notre ordre.

Voilà, Messieurs, ce que nous faisons tous les jours; voilà comment nous provoquons les susceptibilités du gouvernement espagnol. Tout cela, nous l'avons fait et nous continuons à le faire, malgré l'état d'agitation et d'anarchie de l'Espagne, manifestées par la violence des faits et des paroles, bien qu'on ait été jusqu'à porter un toast à la mort du roi des Français dans un banquet qui a eu lieu à Valence et auquel assistaient des agents du gouvernement.

M. GLAIS-BIZOIN : Mais en France on a bien osé dire que le régent Espartaco était un assassin. (Bruyante agitation dans toute la chambre.) M. GUIZOT adresse à M. Glais-Bizoin quelques mots qu'il nous est impossible d'entendre.

Quand le calme s'est rétabli, M. Guizot reprend ainsi : Sur le second point soulevé par M. Berville, l'envoi d'un ambassadeur à Madrid, j'avoue que je ne comprends pas les objections qui nous sont faites. Je croyais que ce que j'ai dit dans la discussion de l'adresse devait avoir éclairé et satisfait la chambre.

M. Berville reconnaît qu'on a bien fait d'envoyer un ambassadeur à Madrid; il reconnaît encore que le choix de cet ambassadeur était le meilleur qui pût être fait. Que reste-t-il donc en discussion? Une difficulté s'est présentée à l'occasion de la présentation des lettres de créance : cette difficulté, ce n'est pas nous qui l'avons soulevée. L'ambassadeur était accrédité auprès de la reine; c'est à la reine qu'il devait remettre ses lettres de créance. Tant que le pouvoir auprès duquel un agent est accrédité est de ce genre, c'est avec lui que cet agent doit se mettre en rapport; c'est là la maxime et la pratique du droit public en Europe; ce ne sont pas là des motifs puérils, des questions d'étiquette. Nous nous sommes conduits dans l'intérêt du gouvernement français et de la monarchie espagnole; nous avons pris pour juge non pas l'opinion d'un gouvernement étranger, comme on nous en accuse, mais notre propre opinion.

M. GUIZOT affirme que lorsque la difficulté a été soulevée, l'ambassadeur de France a offert que les lettres de créance fussent remises à la reine en présence du régent qui les recevait des mains de la reine et qui y répondrait. La France est allée elle-même au devant de ce moyen de conciliation. Voilà les mobiles de notre conduite; je ne crois pas qu'ils soient aussi petits et aussi mesquins qu'on le disait tout à l'heure.

Nos rapports diplomatiques avec l'Espagne, continue M. Guizot, ne sont pas rompus. (M. Billault demande la parole.) Les affaires se font; il y a à Madrid un chargé d'affaires qui veille aux intérêts du pays. Il n'a pas convenu à l'Espagne de recevoir notre ambassadeur d'après les formes et les maximes en usage; elle n'était pas dans son droit. Il en est résulté qu'il n'y a plus d'ambassadeur, ni à Madrid, ni à Paris; mais des rapports réguliers subsistent, et il ne dépendra pas de nous que la situation dans laquelle nous sommes ne change bientôt.

Le discours de M. le ministre des affaires étrangères est très-froidement accueilli.

M. GLAIS BIZOIN : M. le ministre des affaires étrangères, pour démontrer que l'Espagne était dans l'anarchie, nous a dit que, dans un banquet, on avait porté un toast à la mort du roi des Français. J'ai répondu qu'en Espagne on pouvait dire la même chose de la France, où, au sein de l'un des pouvoirs de l'état, on a pu prononcer des paroles aussi condamnables que celles que j'ai rappelées tout-à-l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Dire qu'au sein de l'un des pouvoirs de l'état on a provoqué à l'assassinat, c'est manquer à l'ordre et je vous y rappelle. (Longue agitation.)

L'orateur demande à expliquer sa pensée. Je voulais dire, s'écrie-t-il, que, lorsqu'au milieu d'une chambre un orateur peut dire du chef d'un gouvernement ami que ce chef est un assassin, la nation que ce chef commande a le droit de dire qu'un pays où de telles choses se passent est dans l'anarchie. (Longue et tumultueuse agitation.)

M. ODILON BARROT : C'était un lieu-commun naguère au milieu de nous que l'alliance intime des deux nations, de manière qu'un coup frappé en Espagne eût un contre-coup en France. Nous entourions de notre sollicitude la révolution espagnole; qui nous eût dit que, lorsqu'elle serait triomphante, en ce moment-là même une rupture éclaterait? De quelque côté que soit la faute, une grande responsabilité a été encourue.

Voilà la révolution espagnole victorieuse, personnifiée dans son chef, triomphante par la liberté, non contre la liberté, et des hommes attaquent cette révolution à main armée et poussent l'audace jusqu'à pénétrer dans le palais de la reine! Ces hommes, où se sont-ils réfugiés?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : La France est ouverte à tous les réfugiés.

M. BARROT : Je remercie M. le ministre de son interruption. Mais ces hommes doivent-ils faire de la France un lieu où ils peuvent se réfugier et d'où ils peuvent s'élaner? (Bruit.) Je pourrais citer des noms. (Murmures.) O'Donnell s'est élané au-delà des Pyrénées, il a attaqué une citadelle espagnole; repoussé, il s'est réfugié de nouveau en France, et un haut fonctionnaire lui a donné une hospitalité spéciale, après en avoir reçu l'expresse autorisation. Quand les réfugiés polonais ont essayé d'insurger le Piémont et la Sardaigne, vous leur avez dit : Vous abusez de l'hospitalité, quittez le sol français. (Très-bien! très-bien!) Ah! c'est qu'il s'agissait, d'une part, de faire une contre-révolution espagnole, et, de l'autre, d'une insurrection faite au nom de la liberté. (Très-bien!) Je n'attaque pas ce qui a pu se dire dans d'autres assemblées, j'attaque le silence des ministres. (Approbation.)

Je n'en dirai pas davantage.

M. GUIZOT : L'orateur oublie que dans la chambre des pairs un orateur ayant adressé une qualification inconvenante au régent d'Espagne, j'ai interrompu l'orateur; et qu'une seconde fois la qualification ayant été adressée au régent, M. le chancelier a lui-même interrompu l'orateur.

M. BARROT : M. le chancelier a fait son devoir, mais M. le ministre n'a pas fait le sien. (Bruit.) Au reste, je suis heureux de cette protestation de M. le ministre. Mais, je le répète, tous ces symptômes attestent que le gouvernement français s'est mis dans une situation funeste et anormale vis-à-vis de l'Espagne. Quand j'entends parler de vaisseaux envoyés sur les côtes d'Espagne pour protéger les intérêts français, je me convaincs qu'il y a une situation funeste entre les deux pays.

J'espère que M. le ministre ne s'exposera plus aux démentis qui lui sont venus du Nord et du Midi sur les assertions qu'il a souvent produites au sujet de l'état de la France vis-à-vis de l'étranger. Nous avons rompu vernement libre, a proclamé la vérité : que chacun règle chez soi les questions d'étiquette. Je suppose que le gouvernement anglais rend de plus en plus intime son amitié avec l'Espagne; je suppose aussi que l'Angleterre accepte naturellement les formes espagnoles, l'étiquette de Madrid : quelle? (Mouvement.) Quoi! vous nous dites que vous avez recommandé à votre ambassadeur de ne remettre ses lettres qu'à la reine, tandis que son prédécesseur les avait remises au régent, et vous nous dites que vous avez voulu respecter le droit de la reine! Quoi! ne voyez-vous pas que

vos paroles sont un outrage pour le régent, et que vous traduisez les paroles incisives qui ont été prononcées contre le régent dans une autre chambre! (Agitation.) Si le régent avait voulu se départir des règles adoptées à Madrid, il ne l'aurait pas pu; il n'aurait pu faire pour vous infraction aux règles établies pour les autres représentants. Le gouvernement espagnol est enchaîné par les règles, et le gouvernement français s'est enchaîné aussi. Il n'y aurait que la chambre qui pourrait demander la fin de cet état de choses et le rétablissement des relations d'amitié.

Il faut une solution, et elle est impossible avec le cabinet actuel, comme une solution sur le droit de visite.

Que fera donc le cabinet? Il devra attendre les événements, et attendre les futurs contingents. Mais que de dangers pour un gouvernement dans cette nécessité d'attendre une contre-révolution! A mesure que le temps s'écoule, la presse s'envenime, et l'espace qui vous sépare s'élargit. Attendez-vous la fin de la régence? Mais avez-vous oublié, malgré votre goût pour les ajournements, les dangers qu'il y a pour vous dans celui-ci? Oubliez-vous l'Angleterre qui est là, tentant l'Espagne, attendant un de ces moments de découragement où l'Espagne peut tomber en ne se souvenant plus de ses alliés naturels?

La chambre, je le comprends, ne s'est pas engagée, et n'a donné sa sanction à aucune politique envers l'Espagne. Il est possible que même à cette reprise de la question la chambre veuille continuer cette réserve; mais qu'elle y prenne garde, une autre responsabilité serait engagée. Il importe au pays, à la dynastie de juillet, que la chambre ne se désintéresse pas dans la question. Que la chambre se souvienne de l'esprit qui nous animait dans une lutte contre un précédent cabinet.

Malgré la fatigue de la chambre, et avant la fin de la session, je saisis l'occasion de renouveler à la chambre la demande que je lui fais aujourd'hui.

M. GUIZOT : La question soulevée aujourd'hui a déjà été mise en avant; un amendement a été présenté et repoussé. Toutes les fois que l'honorable préopinant ou ses amis voudront renouveler le débat, je l'accepterai.

Au centre, à M. Barrot : Proposez donc! proposez!

M. BILLAULT monte à la tribune. Il est quatre heures.

#### CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Les préfets affluent à Paris. Ils viennent rendre compte de l'effet que produisent dans les départements le monopole des annonces judiciaires confiées aux feuilles ministérielles, la formation plus ou moins secrète des jurys *probes et libres*, et l'approche des élections.

On cite M. Mercier, préfet de la Manche, qui colportait dans les ministères le nom de M. le général Merlin, qu'on doit opposer à M. de Bricqueville. M. Lemarrois avait voté, disait-il, contre M. Molé; pourquoi donc se présente-t-il sous les auspices de M. Guizot?

M. Charles Bellay, ancien député de l'opposition, est désigné pour remplacer M. Lagillarde, de Pontivy, dont les électeurs ne veulent plus, parce qu'il vote aveuglément avec le 29 octobre. M. Lagillarde, d'ailleurs, est un homme d'une nullité complète.

Les journaux ministériels font courir le bruit que M. Bellay renonce à se mettre sur les rangs, ce qui est faux, et que c'est une faveur accordée dans sa famille qui lui a fait prendre cette détermination, ce qui est faux encore.

A Nancy, la réélection de M. Moreau devient douteuse. Un ingénieur en chef du canal de la Marne au Rhin, membre du conseil municipal de Nancy, va, dit-on, se mettre sur les rangs. M. Collignon se mettant en opposition avec un des appuis les plus systématiques du ministère, on doit croire qu'il sera l'adversaire de l'administration que nous subissons.

La *Sentinelle des Pyrénées* signale avec raison le département des Basses-Pyrénées comme très-arriéré. Sur cinq députés qu'il envoie à Paris, quatre sont fonctionnaires publics et résident toute l'année à de grandes distances des arrondissements qu'ils représentent. Ce sont : MM. Lavielle, premier président de la cour royale de Riom; Daguene, procureur-général à Montpellier; Liadières, officier d'ordonnance de Louis-Philippe. Enfin, le député de Bayonne, M. Chégaray, procureur-général à Rennes, réside d'ordinaire à Paris, et il est même absent de son poste officiel pendant huit mois de l'année.

La *Sentinelle* nous apprend que, malgré le temps de M. Chegaray fils consacré aux affaires de l'état, il lui en reste assez pour soutenir les réclamations de son père au sujet de l'affaire des colons d'Espagne et de Portugal. Aussi personne n'a été surpris à Bayonne en voyant M. Chegaray père toucher du trésor une très-forte somme d'argent. M. Chegaray fils vient d'ailleurs de désertier les intérêts bayonnais, non pour les intérêts généraux de la France en ce qui concerne le chemin de Bordeaux à Bayonne, mais au profit d'une compagnie bordelaise qui a compromis de grands capitaux dans le chemin de fer de Bordeaux à la Teste, et qui voudrait se faire indemniser par douze millions pris aux contribuables et la jouissance de la concession pendant soixante-dix années.

Nous ajouterons que M. Chegaray est un vulgaire ambitieux qui ne perd aucune occasion de flatter le pouvoir, et qu'à la chambre, lorsqu'il s'agit de lancer une interpellation grossière à un orateur de l'opposition, M. Chegaray a l'habitude d'aller se placer derrière le banc des ministres, de manière à être entendu d'eux très-distinctement.

M. Ducluzeau, ex-député de Riberac, vient d'être adopté par les oppositions de Périgueux. C'est un bon choix; M. Ducluzeau est un honnête homme, sans ambition, et si les électeurs doivent renvoyer à la chambre des députés sans énergie, les regards se reposeront avec consolation sur des députés semblables à M. Ducluzeau.

M. Timoléon Taillefer a aussi des chances très-grandes pour être nommé à Sarlat. A Nontron, M. Beauvilain de Saint-Aulaire, fils de l'ambassadeur en Angleterre, se présente pour remplacer M. Dussolier, dont nous n'avons pas besoin de noter ici la noblesse de sentiment, puisque dans une circonstance récente il l'a poussée jusqu'à l'exagération.

Voici, du reste, les réclames électoraux qui commencent. D'abord c'était l'église de Bourgneuf, pour laquelle M. de Girardin avait fait une quête politique aux Tuileries et qu'il vient d'aller visiter. Maintenant un journal de Nancy que nous recevons nous apprend que, sur la demande de M. Moreau, député, la famille royale vient d'envoyer différents objets pour la loterie organisée par la société de Saint-Vincent de Paule de Nancy au profit des indigents de cette ville. Enfin, sur la demande adressée à la reine par M. Abraham Dubois en faveur des victimes de la tempête qui a éclaté à Granville, la reine a envoyé 300 f. C'est le *Journal d'Avanches* qui nous en donne la nouvelle.

#### Chronique.

##### LYON.

#### SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE DU RHONE. COURS GRATUITS.

La rentrée du cours normal des instituteurs, dirigé par M. Laforge, aura lieu le lundi 11 avril, à six heures du matin, rue Buisson, 5, au 2<sup>m</sup>.

L'enseignement de cette seconde partie de la première année du cours comprendra :

L'histoire sainte, l'histoire de France, la grammaire, la calligraphie, la géographie, le dessin linéaire, la musique vocale.

Le cours normal des institutrices, sous la direction de Mme Chenevier, fera sa rentrée le 11 avril, à cinq heures du soir, rue Tavernier, 2, quartier Saint-Vincent.

Cette seconde partie de la première année du cours comprendra : l'instruction religieuse, la grammaire, le système métrique, la géographie, l'histoire de France, le dessin linéaire et la musique vocale.

La réouverture du cours supérieur d'adultes-hommes, dirigé par M. Coummer, aura lieu aussi le 11 avril, à huit heures du soir, rue Buisson, 5, au 2<sup>m</sup>.

L'enseignement, pendant la durée du semestre, traitera spécialement :

Du complément de l'arithmétique et de la géométrie pratique. S'adresser, pour se faire inscrire, dans les locaux indiqués pour la tenue des cours.

M. le préfet est arrivé avant-hier de Paris où il a fait un séjour de trois semaines.

La maison n° 2, place d'Albon, vient de donner coup; les murs et les plafonds sont lézardés au point que les locataires des étages supérieurs ont dû déménager au plus vite, crainte d'accident. Hier, des ouvriers étaient occupés aux réparations jugées nécessaires.

La romance *N'en dites rien*, musique de M. Audran, paroles de M. Antony Rénal, laquelle a obtenu beaucoup de succès dans les derniers concerts, vient de paraître chez M<sup>me</sup> Févrot.

Voici le programme du concert donné par M<sup>lle</sup> Quinqueton, au Cercle Musical, le samedi 9 avril, à sept heures et demie.

- 1° Symphonie à grand orchestre.
- 2° Air italien, chanté par M<sup>lle</sup> Quinqueton.
- 3° Morceaux pour piano et violoncelle, exécutés par MM. Gœury et François Luigni, artiste du Grand-Théâtre.
- 4° Romance de *la Favorite*, de Donizetti, chantée par M. Fougère, artiste lyrique.
- 5° Adagio et rondo sur le mélodion, exécutés par M. Dessane, mélodioniste de l'Académie royale de Musique.
- 6° Dernière scène de *Lucie*, chantée par M. Fougère.
- 7° Solo de violon (variation de Mayseder), exécuté par M. Baumann.
- 8° Cavatine de *Nina folle par amour*, de Coppola, chantée par M<sup>lle</sup> Quinqueton.
- 9° Morceau d'harmonie de Kromer, pour dix instruments à vent. Les solos seront exécutés par MM. Donjon père et Dazzi, première flûte et première clarinette du Grand-Théâtre.
- 10° Chœur à grand orchestre de *la Prison d'Edimbourg*.

On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique et chez le concierge du Cercle Musical.

#### DÉPARTEMENTS.

Vendredi dernier, quatre jeunes gens de Mâcon, MM. Bocard, Defranc, Thinet et Terrier, se promenaient dans une chaloupe sur la Saône, malgré de violentes rafales qui rendaient très-difficile la manœuvre de la voile, lorsqu'un coup de vent fit chavirer l'embarcation. Toutes les personnes qui s'aperçurent de cet accident se précipitèrent sur le bord de la rivière, et des bateaux se dirigèrent rapidement vers les naufragés. Ceux-ci avaient eu la présence d'esprit de s'accrocher à leur chaloupe submergée, et descendaient ainsi, entraînés par le courant. L'un d'eux, M. Terrier, croyant pouvoir gagner l'île qui est en face du gazomètre, se jeta à la nage. Embarrassé par ses vêtements, il remarqua bientôt que ses efforts étaient impuissants, et voulut se rapprocher de la chaloupe; mais, épuisé par une lutte d'un quart d'heure et engourdi par le froid, il allait disparaître sous les flots, lorsque les marins d'une gondole qui, par un hasard providentiel, vint à passer en ce moment, le sauvèrent d'une mort certaine. Les trois autres jeunes gens avaient été déjà recueillis.

#### Nouvelles Diverses.

La statue équestre de l'empereur, dont l'exécution est confiée à M. Marochetti, doit être en bronze. La fonte en sera faite par M. Soyez. Les travaux pour le monument sont placés sous la surveillance d'une commission dont fait partie M. le directeur des beaux-arts. *L'Artiste*, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que l'ensemble sera surveillé par M. Rougevin, architecte de l'hôtel des Invalides.

Pour estimer le travail produit par un moteur quelconque, tel que roue hydraulique, machine à vapeur, etc., on fait usage de plusieurs unités de mesure ayant des valeurs et des noms, ou, ce qui est pire encore, ayant d'autres valeurs sous le même nom. De là la difficulté de s'entendre, et par suite des contestations nombreuses et des procès fréquents, à moins de définitions préalables et bien précises. Ainsi, une machine qu'un constructeur estime de la force de 500 chevaux peut n'avoir, aux yeux d'autres personnes, que 471 ou 463 ou seulement 342 chevaux de force. Cette expression de *cheval* est donc doublement vicieuse. D'abord elle trompe toutes les personnes qui ne s'occupent pas spécialement de ces matières, et qui se figurent, par exemple, qu'avec 20 chevaux vivants on ferait le même travail qu'avec une machine de 20 chevaux; ensuite elle n'a pas la même signification pour tous ceux qui en font usage.

M. Penot propose de prendre pour unité de mesure dynamique le dyne ou un kilogramme élevé à un mètre. Ce mot a l'avantage de se prêter à toutes les exigences de la nomenclature des nouvelles mesures et permet ainsi d'estimer les plus grandes comme les plus petites forces. Ainsi on compterait en millidyne, centidyne, décidyne, dyne, décadyne, hectodyne, kilodyne.

Pour estimer la puissance d'un moteur, on conviendrait d'indiquer le travail dont il est capable par seconde sexagésimale, et pour les grands moteurs (roues hydrauliques, machines à vapeur, etc.), on compterait en hectodynes (100 kilog. élevés à un mètre en une seconde). Ce mot aurait l'avantage d'offrir une idée bien précise, et de représenter exactement le *cheval* comme l'entendent déjà aujourd'hui beaucoup de personnes. Ainsi, au lieu de dire d'une machine qu'elle est de la force de vingt chevaux, on dirait qu'elle est de la force de vingt hectodynes.

La Société industrielle de Mulhouse, ayant reçu cette proposition, en a fait le sujet d'une pétition adressée à M. le ministre du commerce.

#### Nouvelles Étrangères.

##### ÉTATS-UNIS.

Les nouvelles de New-York du 15 mars apportées par le *Sheffield* présentent la situation des affaires commerciales sous un aspect peu favorable. On ne remarquait pas ce mouvement auquel l'approche du printemps donne ordinairement naissance. Les marchandises françaises et anglaises se vendaient aux enchères à des prix ruineux. L'argent s'obtenait assez facilement sur bonnes signatures, mais il n'y avait pas de demandes fautes d'affaires. Les changes n'avaient pas varié.

La législature du Maryland avait adopté un bill pour obliger les banques de cet état à reprendre les paiements en espèces le 1<sup>er</sup> mai.

La législature de Pensylvanie avait aussi passé un pareil bill. Plusieurs banques avaient déjà commencé à se conformer à cette mesure.

##### GRÈCE.

On mande d'Athènes, le 6 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Les armements de la Porte continuent à préoccuper ici vivement l'opinion publique. On croit qu'ils sont dirigés contre la Grèce. La presse partage ces craintes. Le *Courrier* seul prétend que la Grèce n'a rien à craindre, et que, loin d'aller vers la guerre, ces deux pays s'avancent à rétablir entre eux une paix longue et durable. »

Etude de M. Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

Samedi neuf avril mil huit cent quarante-deux, à onze heures du matin, sur la place du marché dite Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'un mobilier saisi, consistant principalement en tables, poêles, commode, horloge de Comté dans sa caisse, et autres objets. (1809)

## VENTE PUBLIQUE D'INDIGO A Bordeaux.

Le vingt avril 1842, dans la salle des ventes de la Bourse, et jours suivants, s'il y a lieu, MM. J.-D. Wetzel et F. Samazeuilh et fils feront vendre publiquement, pour compte de qui il appartiendra, en vertu d'un jugement du tribunal de commerce en date du 22 février dernier, confirmé par arrêt de la cour royale de Bordeaux en date du 23 mars, et par l'entremise de MM. A. Dupeyron, Doris junior et A. Lubbert, courtiers de commerce, la quantité de **264 caisses indigo Bengale**, de premières marques, désignées ci-dessous :

C M et C	140 caisses.
Dowracole,	22
A B et C	51
D et C	30
W et G	20
G A	1

Cette vente, déjà annoncée pour le 15 mars dernier, fut suspendue par suite d'un appel sans motif, qui a été repoussé par l'arrêt de la cour royale. Elle aura donc lieu irrévocablement le jour fixé plus haut, 20 avril 1842.

La vente aura lieu caisse à caisse; un dispositif en indiquera à l'avance les conditions. Les échantillons seront déposés chez MM. les courtiers Dupeyron, Doris, Lubbert et Duprard. (5341)

ADJUDICATION DÉFINITIVE  
Pardevant le tribunal civil de Vienne (Isère),  
le samedi trente avril 1842,

## DE LA BELLE ET VASTE FABRIQUE DE FIL DE FER,

mue par une très-belle prise d'eau et huit tournants,

APPELÉE  
**Forges et Tréfileries de Belmont,**

Située à Belmont (Isère), à deux myriamètres de distance de Lyon, sur la rivière de Bourbre,

Par-dessus la mise à prix de 30,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>rs</sup> Berger et Meysson, avoués à Vienne, et à M<sup>r</sup> Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 22. (5294)

ÉTUDE DE M<sup>rs</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

VENTE AUX ENCHÈRES  
ET DÉFINITIVE,

APRÈS LA FAILLITE DU SIEUR IMBERT,  
DE L'HOTEL  
DU

## PETIT - VERSAILLES,

Situé à Lyon, rue Tramassac, nos 6 et 8.

Le mercredi vingt avril 1842, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication de l'hôtel du Petit-Versailles, situé à Lyon, rue Tramassac, nos 6 et 8, dépendant de la faillite du sieur Imbert.

Cet hôtel se compose de trente pièces toutes convenablement meublées, de vastes écuries et remises, terrasse, jardin, pavillons communiquant sur le Chemin-Neuf, et de diverses dépendances. L'hôtel est pourvu de tout le matériel nécessaire à son exploitation.

Le bail a encore huit années de durée et le prix est avantageux pour le locataire.

La mise à prix sera fixée par le syndic au moment de l'ouverture des enchères.

L'adjudication aura lieu sur la réquisition de M. Laforge, syndic, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Laforge, syndic de la faillite, demeurant à Lyon, rue Buisson, 17, et à M<sup>r</sup> Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges contenant l'inventaire des objets mobiliers. (4435)

A vendre de suite pour cause de maladie.

FONDS DE CAFÉ ayant une belle clientèle et dans un beau quartier de la ville.  
S'adresser à M. Gaillard, quai Saint-Antoine, n. 38. (506)

A louer.

UNE MAISON sur les bords de la Saône, près de la ville, ayant de belles eaux vives, propre à un établissement industriel.  
S'adresser, pour plus amples renseignements, rue Saint-Benoît, n. 1, au 3<sup>e</sup>. (485)

(523) A vendre.

PLUSIEURS MASSES DE TERRAIN à bâtir, rue de Flesselles.  
S'adresser à M. Antoine Dumollard, côte des Carmélites, n° 27.

(521) A vendre.



A deux ans, âgé de 5 ans, belle taille, gris pommelé.  
S'adresser, hôtel du Parc, ne garçon d'écurie.

(526) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ avec quatre chambres garnies, situé dans Lyon.  
S'adresser chez M. Revaud, perruquier-coiffeur, rue Bonneveau, à Lyon.

(531) A louer de suite,

OU A LA SAINT-JEAN PROCHAINE.  
GRAND MAGASIN réparé à neuf, rue du Bât-d'Argent, n. 18.  
S'adresser au portier.

## Avis au Commerce.

A louer.

DEUX VASTES REZ-DE-CHAUSSÉES contigus et DEUX PREMIERS ÉTAGES pour magasins de gros ou détail, situés sur la place la plus commerçante de Lyon.

S'adresser à M. Coureng, cabinet de lecture, rue des Célestins, 1, de onze heures à midi. (523)

A louer pour la Saint-Jean prochaine.

BEL APPARTEMENT de sept pièces bien agencées, avec parquets, glaces, etc., au 2<sup>e</sup>, avec cave et grenier, place de l'Ancienne-Douane, n. 2, quai de Bondy. S'y adresser. (508)

## Vente de Coke.

A dater de ce jour, l'usine à gaz de Perrache livrera so-cocoe aux prix suivants :

Pris à l'usine, à . . . . . 2 fr. » c. les cent kilog.  
Rendu devant le domicile . . . 2 fr. 25 c. \_\_\_\_\_  
Rendu dans les appartements 2 fr. 40 c. \_\_\_\_\_

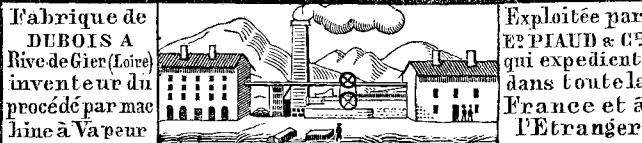
Pour les parties très-considérables, on pourra traiter de gré à gré. (6813)

VENTE VOLONTAIRE,

pour cause de dissolution de société,  
D'UN GRAND CHOIX D'INDIENNES, TISSUS, COTONNE,  
BARÈGE ET MOUSSELINE-LAINE, STOFFS,  
PÉRIN ET CHALES.

La vente aura lieu en détail, en partis ou en bloc.  
S'adresser rue Saint-Pierre, n. 4, au 1<sup>er</sup>. (448)

## GIRAGE FRANÇAIS BREVET de 1836



Fabrique de DEBOIS A Rive de Gier (Loire) inventeur du procédé par machine à Vapeur Exploitée par ERPIAUD & C<sup>ie</sup> qui expédient dans toute la France et à l'Étranger  
Maisons de Dépôt - Prix de Fabrique à LYON rue Tupin 26 - MARSEILLE pl. Cul-de-Bœuf 5 PARIS rue N<sup>ve</sup> St Merri 22.

## PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

### DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7381)

## MALADIES SECRÈTES.

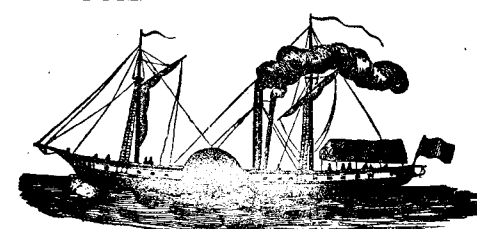
### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément le crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
Chez Courtis, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.  
— A Vienne, chez M. Mouret fils, épicerie, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicerie, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rve-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

## COMPAGNIE DU SIRIUS.



### LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.

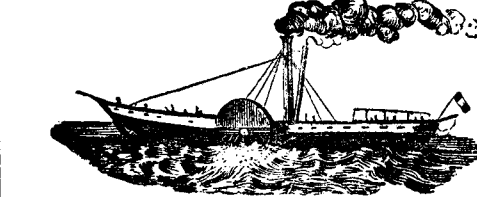
IL SE REND A AVIGNON  
en dix heures de marche.

PRIX DES PLACES :

Beaucaire, } Premières. Secondes.  
Avignon et Valence. } 4 fr. 2 fr.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)



### LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE  
**LYON POUR CHALON**

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 2 au 10 avril, à 6 heures 1/2 du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

## Avis.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour est l'excellente PATE A LA RÉGLISSE de GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur Bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, 50; Vernet, place des Terreaux, 15; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Chalon-sur-Saône, Poucher, confiseur, Grande-Rue. (6463)

## AVIS.

La vente de livres qui a lieu chaque jour place Belle-cour, n. 20, se continuera jusqu'à la fin de la semaine. Parmi les bons livres qui restent à vendre, nous citerons une magnifique Heure du XV<sup>e</sup> siècle sur peau de vélin, une Flore et Pomone française in-4<sup>o</sup> avec figures coloriées, un Châteaubriand, édition Pourrat, etc.  
Il y a chaque jour exposition de midi à trois heures. (527)

A louer.

VASTE LOCAL, place du Port-au-Bois, n. 13, aux Brotteaux, propice pour entrepôt de tous genres, atelier, liquoriste, teinturier, etc., etc.  
S'adresser à M. Laverrière, liquoriste, en face du pont Lafayette. (495)

## DÉPOT GÉNÉRAL

A LYON,

Rue Tupin, n. 26.

## CHANCELLERIE de Sardaigne.

Le sieur AVRIL (JOSEPH-ANTOINE), de Saint-Dalmas, province de Coni (États-Sardes), corroyeur de son état, et qui a quitté Paris pour son état, à Lyon le 19 juillet 1841, est invité à se présenter à la Chancellerie pour affaires d'héritage. (6068)

## BAISSE DE PRIX.



LE SUPERBE BATEAU A VAPEUR EN FER  
A BASSE PRESSION

### LE PAPIN N° 5,

D'une marche très-supérieure, richement emménagé et muni d'un restaurant confortable,

Partira du port des Cordeliers

le samedi 9 avril, à cinq heures du matin,

POUR

Valence, Avignon, Beaucaire  
Arles et Marseille.

Bureaux : port des Cordeliers, 39, à Lyon. (2631)

## DÉPURATIF DU SANG.

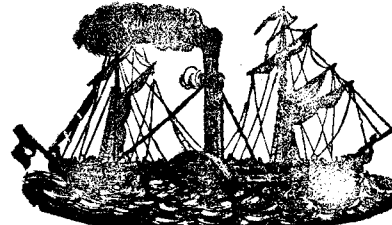
EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7651)



Service spécial des

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

### LYON ET VALENCE,

TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Les départs auront lieu tous les jours impairs,

De LYON, à 11 heures du matin;

De VALENCE, à 3 heures du matin.

S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de la

Charité;

A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de

la Compagnie;

A Tournon, chez M. Pélissier, agent de la Com-

pagnie;

A Valence, chez MM. Puissant et Rolat, agents

de la Compagnie. (6685)

## SPÉCIFIQUE

CONTRE

le mal de dents et la mauvaise

haleine.

Prix : 1 fr. 50 c. avec le prospectus.

Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture,

n° 16, à Lyon,

Où l'on trouve aussi en dépôt la Copahine-Mége, les Pra-

lines-Dariès, la Mixture brésilienne de Lepère, les Bols d'Ar-

ménie et les Capsules de Mothes et de Raquin.

(ANTI-BLENNORRAGIQUES.) (4345)

## FUMIGATION PECTORALE.

L'appareil à fumigation de J. ESPIC, pharmacien à Bordeaux, breveté sous le nom de FUMIGATEUR PECTORAL, se compose de cigarettes que l'on fume et dont on aspire la fumée. L'expérience de plusieurs années s'est prononcée d'une manière positive en faveur de ce moyen ingénieux, dont l'efficacité est incontestable dans les affections nerveuses des voies aériennes et de la respiration, de la poitrine, du cœur et de la tête. Ainsi, l'asthme, la toux, l'enrouement, les maux de gorge, les palpitations de cœur, la migraine, etc., résistent rarement à la puissance médiatrice de quelques fumigations.

PRIX : 2 FRANCS LA BOÎTE.

Dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15. (7628)

## Grains de Santé du D<sup>r</sup> Frank.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7629)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

Rue Boulaillerie, 49.